

**ARRÊTÉ N°CONC-20210119-001**  
**complétant la liste des correcteurs**  
**du concours d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**au titre de l'année 2020**

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

**Vu** l'arrêté du 8 juillet 2019 pris par Monsieur le Président du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, modifié par l'arrêté du 17 mars 2020 et par l'arrêté du 25 septembre 2020,

**Vu** l'arrêté portant désignation des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établie par le Président du Centre de gestion des Landes en 2020,

**Vu** la charte régionale de coopération des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016,

**Vu** le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 octobre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

**Vu** l'arrêté du 9 mars 2020 portant désignation des membres du jury et des correcteurs du concours d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2020,



## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 8 juillet 2019 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves d'admission est ainsi complétée :

- Monsieur Patrick CARDOSO, ingénieur principal, Conseil départemental des Landes
- Madame Leïlla HAJJI, attaché territorial, Mairie de Tartas.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 19 janvier 2021



La Présidente,

Jeanne COUTIÈRE